

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
Mairie de PRANLES**

Tel : 04-75-64-41-21

Fax : 04-75-64-38-32

mairie.pranles@inforoutes-ardecche.fr

www.pranles.fr

Jours et heures d'ouverture de la mairie au public :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 08h30 à 12h30

Mercredi : de 08h30 à 12h30 et de 13 h30 à 17h30



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 SEPTEMBRE 2016

Sur convocation du maire, le conseil municipal s'est réuni le 2 septembre 2016 à 20h30.

Présents :

MM Denis CLAIR – Fabrice MARTEL – MME Françoise LORIVAL – M Fabrice THIERS -
MME Murielle BERTHELOT – MM Jean-Paul PAUMIER – Christophe MONTEUX – Jean-
Claude VIDAL

Excusés :

MME Nathalie DHORMES, procuration donnée à M Christophe MONTEUX
MME Brigitte CAGNOL, procuration donnée à M Denis CLAIR, MME Adeline CROZIER,
procuration donnée à M Jean-Claude VIDAL

Ordre du jour

- ✓ Approbation du compte-rendu du 11 juillet 2016
- ✓ Travaux d'alimentation en eau potable – budget eau :
 - renouvellement des conduites Pont de Boyon et le Narsas
 - attribution du marché
- ✓ Travaux d'investissement – budget principal
 - Point sur travaux de voirie
 - Demande de subventions dans le cadre des dégâts d'orages 2016 pour intégration de nouveaux travaux
- ✓ Mise à jour du régime indemnitaire – RIFSEEP (REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL)
- ✓ Délibération versement subvention CCAS (Biassou 2016)
- ✓ Bilan programmation culturelle 2016
- ✓ Questions diverses
 - Location logement communal
 - Demande de subventions

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 11 JUILLET 2016

Approuvé à l'unanimité après correction d'une faute de frappe.

II – TRAVAUX D’ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Après examen par la Commission d’appel d’offres des quatre propositions pour les marchés de Pont de Boyon et du Narsas, l’entreprise FAURIE Christian de St Agrève a été préférée à MBTP, FAURIE SAS et VEZIAN TP. L’estimation des travaux était de 150 000€ HT. La proposition de FAURIE Christian est de 98 702€ HT. Les fuites récurrentes sur le réseau de Pont de Boyon nécessiteraient des travaux urgents. Le plan de financement n’est pas encore bouclé (voir compte rendu de la séance du 11 juillet)

III – TRAVAUX D’INVESTISSEMENT – BUDGET GENERAL

- **Travaux de voirie :**

Suite aux appels d’offre, la SCR (Société de Construction Routière) de Loriol a été choisie. Le conseil décide d’affecter 35 000€ pour la VC d’Eyrebonne (monocouche et emplois), la VC de Très le Serre - La Crotte (enrobé) et le début de la VC de Boyon (sur 180 mètres à partir du parking et incluant la passerelle)

- **Dégâts d’orage :**

Le département ne subventionne que des travaux égaux ou supérieurs à 7700€. Une nouvelle demande incluant la reconstruction d’un mur effondré entre le Perrier et le Rouland sera déposée prochainement.

IV – MISE A JOUR DU REGIME INDEMNITAIRE DES PERSONNELS

Dans le cadre d’une « rationalisation et d’une simplification du paysage indemnitaire », le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions de l’Expertise et de l’Engagement Professionnel) doit se substituer à l’ensemble des autres primes existantes, notamment l’IAT (Indemnité d’Administration et de Technicité). Le conseil décide de ne rien changer aux conditions de versement de ces indemnités.

V – DELIBERATION VERSEMENT SUBVENTION AU CCAS

Le conseil délibère à l’unanimité sur le versement des bénéfices du « Biassou » au budget du CCAS.

VI – BILAN PROGRAMMATION CULTURELLE

Le bilan global sera fait à l’occasion d’une prochaine Commission Animation et Information. D’ores et déjà les bilans financiers et humains sont très satisfaisants. Le repas de remerciement des bénévoles est fixé au 16 octobre 2016.

VII – QUESTIONS DIVERSES

Logement communal – Remboursement caution

Considérant l’état de l’appartement lors de l’état des lieux, le conseil décide à la majorité de ne rendre que la moitié de la caution, soit 185€.

TAPS

Pour compléter le dispositif, le conseil décide d’embaucher de septembre à décembre, et 4h30 par semaine, Mme Philomène CHAREYRE

Convention avec le cinéma de Privas

Le conseil décide de renouveler la convention avec le cinéma de Privas, soit le versement d'une somme de 287,01€ (0,47€ par habitant)

Epoux Roussel contre Commune de Pranles

Le tribunal d'instance de Privas a rendu son jugement le 21 avril 2016. Tous les chefs de demande des requérants ont été rejetés et ils ont été condamnés aux entiers dépens. Ces derniers n'ayant pas fait appel, l'affaire est close.

Stationnement devant l'église romane

La proximité d'un bâtiment historique implique des contraintes. Le stationnement permanent de nombreux véhicules à proximité immédiate de cet édifice classé constitue une gêne importante quand son accès et à sa « visibilité ». Conformément à la loi du 31 décembre 1913, au code de l'urbanisme et au code du patrimoine, le maire prendra prochainement un arrêté pour y interdire le stationnement permanent.

TELETHON

Le conseil décide de renouveler sa participation à l'opération TELETHON qui se déroulera le 2 décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15

Prochain conseil le 7 octobre à 20h30.